



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date: Mardi 25 juin 2019

Annexes [nombre - titre)

Motions [nombre - titre)

Année scolaire : 2018-2019 Numéro de séance: 5 Date de transmission de la convocation aux membres : 11/06/2019 1 ere convocation (oui/non) : oui convocation (oui/non) : (en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente) Président : M. Frédéric CHAPPE Secrétaire de séance : Ouorum: 13 Nombre de présents : 20 Ordre du jour Fonctionnement administratif et financier Validation du P.V. du C.A. du 28 Mars 2019 (vote) Validation de l'ordre du jour + questions diverses (vote) (vote) DBM (info) Adhésion Marché Gaz (info) Conventions . Concessions de logements Groupement de commande fruits et légumes, viandes fraiches, volailles, produits laitiers (vote) (4) Autorisation de signer contrats /conventions pluriannuels (votes) (2) Ventilation des crédits pédagogiques (vote) Retour réunion R.G.P.D. + Remarques (info) Sorties d'inventaire (vote) Don « Anciens Elèves » (vote) Admission en non valeur (vote) Hygiène et sécurité pour information P.P.M.S. Mis en place du visiophone Adéquation Bus -ville / ouverture - KIOSQUE Hypothèse d'achat/location d'un véhicule Sécurisation des portes Usage des casiers Fonctionnement pédagogique Actualisation de la Structure pédagogique (pour info) Bilan pédagogique et financier - Voyages 2018/19 (vote) Prévisionnel Sorties et Voyages 2019/20 (5 juillet) (pour info) Chartes des Voyages (vote) Stage 3ème (dates et infos) (pour info) Bilan des absences professeurs sur l'année (pour info) Bilan des Heures de Vie de Classe (pour info) Suivi ouverture CHAM (pour info) Courriers FCPE - Rendez vous à venir La rentrée de Septembre 2019 (pour info) Organisation / VS & ETP- Demande supplémentaire Devoirs Faits / Services civiques Formation des ASSEDU (pour info) Anticipation de l'augmentation des effectifs (pour info)

Séance du Mardi 25 juin 2019

Titulaires						Suppléants			
	Qualité	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A [¤]	E [¤
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. CHAPPE Frédéric	X						
	Proviseur ou principal adjoint	Mme DOLCI-CHAUVIN Alexandra	Х						
	Gestionnaire	M. LUSSAN Eric	X						
IINIS	C.P.E.	Mme CLUZEL Patricia	Х						
ADI	Directeur adjoint de la SEGPA								
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseil général M. CHALLET Rodolphe							
	Groupement de communes				-				
	Commune siège	Mme BEAUVAIS Elizabeth			X				
	Commune siège								
PERSONNALITE QUALIFIEE		M. JUILLARD Alain	Х						
MENT	Personnel d'enseignement	Mme MILLEY Lucie	Х						
		Mme MOREAU M Christine	Х						
		Mme PROUTEAU Annabelle	Х						
		Mme DESBLANCS Julie	Х						
SSE		M. COUDER Renaud	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT		Mme DE PUYDT Aude	Х						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme JAMET Marie- Christine	Х						
		M. POTHET Jean-Noël	Х		_				
PEI									
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. MATHIEU Sébastien FCPE Mme LE FLOCH Nathalie	X		Х				
		FCPE M. BEY Michel	X						
		FCPE Mme BONNERUE	X						
		Emmanuelle FCPE Mme BOUCHET Sophie	X						
		FCPE M. GARNIER Boris FCPE	X						
		Mme DELABALLE	X						_
		Mme SILVAN Agathe			Х				+-
	Elèves	M. GARNIER Elias	Х					ļ	
PA	[w] D : Drécont A :	Absort E Evousó		<u> </u>					

[II] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint M. Chappe ouvre la séance à 17h45.

Le secrétariat sera assuré par Mme Desblancs.

Il informe que les questions diverses déposées par les familles ont été ajoutées à l'ordre du jour et que certaines questions seront abordées lors de la rencontre prévue avec les délégués de parents de la FCPE le 11 juillet 2019.

Fonctionnement administratif et financier

Validation du P.V du C.A du 28 mars 2019.

18 Pour – 1 Abstention

Validation de l'ordre du jour et des questions diverses.

19 Pour

M. Lussan présente une DBM: il s'agit d'un prélèvement sur fonds de réserve de 6147,79 euros pour l'achat et l'installation de serrures pour sécuriser certains accès du collège: l'accès à l'infirmerie, à l'atelier, au bureau du Principal. Le fonds de réserve disponible étant de 63 987,13 euros, cela représente 10 %.

18h: Arrivée de M. Couder.

Vote: 16 Pour – 4 Abstention

DBM (pour information)

Adhésion au marché de gaz.

Société Engie. Estimation a été donnée par rapport au volume de septembre 2017. L'économie pourrait être de 13 000 euros. Entrée en vigueur au 01/09/2019.

Conventions:

- concessions de logement : logements occupés par M. Lussan et Mme Dolci. Mme Papot faisant valoir ses droits à la retraite, il va y avoir le recrutement d'un nouvel agent avec occupation du logement de fonction (et astreintes). Occupation par Nécessité Absolue de Service à titre précaire.
- groupement de commandes de fruits et légumes, viandes fraîches, volailles, produits laitiers.

Ces nouveaux marchés sont proposés par l'AGAPE 79.

M. Bey demande ce qu'est l'AGAPE 79.

M. Lussan explique qu'il s'agit de groupement d'achats proposés aux établissements, il est basé à Jean Macé et lié à l'IGAP Nouvelle Aquitaine.

M. Bey s'interroge sur le risque de perte d'autonomie, il ajoute que c'est bien s'il y a un gain de qualité et de choix.

M. Lussan répond qu'il y a la possibilité d'avoir des produits en circuit court, qu'il y a pour chaque groupement un marché bio, il n'y a aucune d'obligation mais c'est une possibilité laissée à l'établissement. M. Lussan et Mme Jamet disent qu'ils vont dans ce sens. Mme Jamet précise que les membres du CA sont favorables au bio, mais pas les enfants : les yaourts bio ne sont pas pris ou pas mangés.

Mme Milley et M Lussan indiquent qu'il faut travailler cela avec les élèves.

Conventions pluri-annuelles : AGAPE79, air liquide, CNED, Département, DGF, DRN, lycée Jean Macé, lycée de Bressuire, lycée Thomas Jean Main, lycée Vieljeux, Matapeste.

Vote: 20 Pour

Contrats pluriannuels : Bouygues, Central copie, Engie, Index Éducation, Orange, Sublimm

Vote: 20 Pour

Crédits globalisés : 9200 euros répartis en 950 euros reprographie, 40 euros de carnets, 8210 euros pour les manuels.

M. Garnier demande si le passage aux manuels numériques a augmenté le un coût.

M. Lussan répond par l'affirmative, notamment parce que les licences ne sont valables qu'un an.

Mme Bonnerue demande s'il y a des statistiques sur l'emploi des manuels numériques.

M. Chappe explique qu'il n'y a pas de « compteurs ».

Vote: 20 Pour

Réunion R.G.P.D.

Cette réunion a eu lieu à la demande des parents d'élèves. Elle concernait les données demandées dans les dossiers d'inscription. Ce qui en est ressorti : on peut s'interroger sur la communication avec le médecin traitant ainsi que sur la fiche obligatoire avec le SAMU (application SIECLE), sur la mise à jour des CSP et son intérêt (appellations peu probantes). Il serait en outre nécessaire de préciser les finalités de la collecte des données, l'adresse du droit d'accès, l'identification de la personne en charge des modifications, la durée de conservation, le mode de conservation (numérique ou papier). La question s'est également posée de l'identification du délégué à la protection des données du Conseil Départemental 79 (tarification) et au Rectorat.

Sorties d'inventaire

M.Garnier demande ce qu'est l'aliénation. M.Lussan explique qu'il s'agit d'objets qui ne peuvent plus servir car ils ne sont plus aux normes de sécurité par exemple.

Vote: 20 Pour.

Dons « anciens élèves »

500 euros donnés pour le collège, non fléchés. L'Administration propose d'affecter cette cette somme à l'ALO.

Par ailleurs les anciens élèves ont fait un don à l'A.S. et au F.S.E.

M. Chappe remercie l'association des anciens élèves.

Admission en non valeur

M. Lussan rappelle qu'il s'agit de créances non recouvrées. Trois dossiers sont présentés pour des montants de 147,65 euros, 557,10 euros et 115,15 euros.

Vote: 20 Pour

Hygiène et sécurité (pour information)

PPMS

À la demande du DASEN, un exercice confinement a été réalisé. Quelques ajustements sont à faire.

Mise en place du visiophone au 56 rue du 14 juillet

Il a été financé par le Conseil Départemental. Depuis son installation il y a des problèmes pour entrer et sortir. Quand les gens sonnent, l'appel est transféré au secrétariat où l'appareil est installé, en l'absence de réponse, l'appel bascule à l'intendance, puis à la vie scolaire et le cycle recommence. Pour l'intendance et la vie scolaire l'appel passe par la ligne téléphonique, ce qui pose problème quand ces services sont déjà en ligne. Mme Cluzel explique que cet appareil est performant mais qu'il est bridé et déplore que ce visiophone n'ait pas été installé à la vie scolaire. Elle précise que depuis deux mois elle s'occupe des entrées et sorties à cette porte et que ce n'est plus possible.

M. Garnier évoque les difficultés rencontrées par les délégués de parents d'élèves pour entrer et sortir du collège pour tous les conseils de classe.

Mme Milley demande pour quelle raison il n'y a qu'un appareil au secrétariat.

M Lussan explique que le Conseil Départemental n'en a financé qu'un. Il ajoute que des cartes vont être livrées et que les personnels de l'établissement ainsi que les parents délégués en auront une.

Mme Cluzel ajoute que les élèves bloquent la porte par différents moyens pour entrer et sortir de l'établissement.

Adéquation Bus-ville /ouverture

M Chappe explique qu'il a été sollicité pour une enquête sur les horaires des bus de ville. Les horaires conviennent aux horaires du collège. On lui a précisé qu'en cas de sortie, le collège pouvait les contacter pour prendre les bus de ville et qu'il était même possible d'en affréter un. Mme Dolci explique qu'elle a déjà essayé de le faire mais qu'on lui avait répondu de prendre les bus existants, ce qui n'a pas été toujours possible pour des déplacements de plusieurs classes.

Mme Bonnerue explique qu'il faut contacter la CAN dans ce cas et non TANLIB.

Achat-location d'un véhicule

M Chappe prévoit l'achat ou la location d'un nouveau véhicule à la place du camion benne. Cet achat serait envisagé l'année prochaine.

Casiers

Ils sont en mauvais état. Peu sont utilisés comme casiers. Au mieux ils servent d'étagères. Un devis a été demandé, il s'élève à 24 000 euros. Mme Cluzel souhaiterait pouvoir gérer l'ouverture et la fermeture des casiers.

Fonctionnement pédagogique

Actualisation de la structure pédagogique.

1 division supplémentaire en 6°, soit 23 classes. L'effectif à la rentrée serait donc de 624 élèves + 31 élèves pour la Classe Passerelle.

6 classes de 6° - 5 classes de 5° - 6 classes de 4° et 6 classes de 3°

M Chappe présente les modifications que cela entraîne pour les services de chaque discipline.

Lecture d'une motion présentée par les personnels enseignants concernant les HSA.

Les représentants des enseignants demandent plus précisément un BMP de 4h en anglais, et un seul enseignant pour effectuer les 13h d'EPS ainsi que l'AS.

M Chappe fera remonter ces demandes.

Mme Desblancs demande ce que sont les 3 heures de coordination prévues.

M Chappe explique qu'il s'agit d'1/2 heure qui sera attribuée aux professeurs principaux de 3° car leur travail est conséquent.

Charte des voyages

Vote: 20 Pour

Bilans pédagogiques et financiers des voyages

M. Lussan présente les bilans des séjours en Allemagne, en Angleterre et en Italie. Pour chacun les familles pourront bénéficier d'un remboursement de l'excédent : 20,20 euros pour le voyage en Allemagne, 5,08 euros pour l'Angleterre et 29,86 euros pour l'Italie.

Mme Desblancs trouve dommage de rembourser les familles après les séjours, cela occasionne du travail supplémentaire au service de gestion. Elle demande s'il ne serait pas possible d'ajuster, lors d'un CA avant les séjours, le dernier versement des familles.

M. Chappe explique que ce n'est pas possible.

M. Lussan explique que la part des familles a été calculée sur la base de devis et que certaines prestations ont été finalement moins élevées. D'autre part, les ventes de chocolats par les élèves ont permis de faire baisser la part des familles.

Vote: 20 Pour

Prévisionnel sorties et voyages

Il sera présenté à la rentrée.

Stage des 3°

Il aura lieu du 17 au 21 décembre 2019. La convention sera prochainement mise sur le site du collège.

Bilan des absences des professeurs sur l'année

Mme Dolci présente ce bilan : sur 21 440 heures, 1834 n'ont pas été assurées. Tous motifs confondus cela fait 8,41%. Si l'on ne retient que les motifs personnels cela fait 639h soit 2,93%.

Mme Moreau précise qu'il y a eu, cette année, 31 journées au cours desquels des enseignants d'EPS ont accompagné des équipes sportives à différents championnats, ces absences sont le signe de bons résultats des sportifs dans les différentes compétitions.

M Bey explique que les absences des professeurs pour accompagner des élèves en compétition, en sortie ou en voyage ne devraient pas être comptées car ce sont des heures devant élèves.

Mme Dolci précise que dans ce cas les « heures perdues » représentent 6,22% du volume global.

Elle ajoute que des enseignants demandent à rattraper des heures de cours quand cela est possible, alors qu'ils n'y sont pas obligés.

Mme Milley rappelle que dans le second degré il faut au minimum 15 jours d'absence pour être remplacé et qu'il n'y a pas toujours de remplaçants disponibles. Elle remercie Mme Dolci pour sa réactivité quand des enseignants demandent à remplacer des cours.

M Bey précise qu'il ne conteste pas l'engagement des enseignants auprès des élèves mais il regrette qu'il n'y ait pas une dotation spéciale pour effectuer ces remplacements.

Bilan heure de vie de classe

À la demande des parents Mme Dolci présente un bilan. Le nombre d'heures utilisé est variable, de 8h à 18h, la moyenne se situant à 10h.

M Garnier explique que les parents ont constaté que les enseignants faisaient cours sur les heures de vie de classe. Il ajoute que pour certaines situations l'heure de vie de classe aurait dû être utilisée.

Mme Prouteau explique que les enseignants n'attendent pas l'heure de vie de classe quand un problème se pose, qu'ils utilisent leur heure de cours disciplinaire, par conséquent ils rattrapent ensuite cette heure de cours sur l'heure de vie de classe.

M Garnier indique que les parents ont l'impression que ces heures ne sont pas assez bien utilisées et qu'il faut les entendre.

Mme Dolci précise que certaines situations ne relèvent pas de la vie de classe mais sont gérées par la Vie scolaire, l'équipe de direction ou l'infirmière scolaire et que les enfants et familles non concernées directement ne le savent pas, pour autant la situation est traitée.

Suivi ouverture CHAM

M Chappe rappelle que M le Recteur a répondu au courrier des parents : la CHAM est bien dotée de 4h et le poste spécifique académique a bien été créé. Cependant la CHAM 4°-3° n'est pas évoquée.

Le Conseil Départemental a fait savoir que la dotation de 2710 euros ne changera pas, elle ne pourra être augmentée.

On attend la nomination d'un enseignant sur le poste spécifique, en juillet?

Organisation de la rentrée

Les problèmes de restauration risquent de s'amplifier l'an prochain avec une division supplémentaire. Il ne s'agit pas d'un problème de locaux mais de chaîne. Il faudrait un abondement en ASSEDU. M Chappe a fait une demande d'1/2 poste auprès de Monsieur le Recteur.

Devoirs faits

Ce dispositif a pu être mené grâce aux deux services civiques de qualité.

Pour l'an prochain, une demande de cumul d'activités va être faite pour une AVS, elle pourrait ainsi participer à devoirs faits.

Formation des ASSEDU

Mme Cluzel explique que l'Institution prévoit une journée tous les ans ou tous les deux ans pour un seul personnel de l'établissement, ce qui est très peu. Il s'agit donc d'une formation sur le terrain, par Mme Cluzel et par les pairs. Mme Cluzel précise qu'elle est vigilante lors du recrutement : profils variés (âge, qualification...) et qu'elle intervient en cas de difficultés car s'occuper de jeunes n'est pas une mission facile.

M Garnier indique que des parents ont évoqué des attitudes non adaptées et des problèmes de fonctionnement.

Mme Cluzel indique qu'une mise au point a été faite avec l'équipe concernant notamment l'utilisation du portable et la gestion des études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Motion déposée par les enseignants du collège Fontanes - CA du 25 juin 2019

Les enseignants du collège Fontanes dénoncent la modification de l'article 4 du décret 2014-940 selon laquelle, à partir de la rentrée 2019, « les enseignants [...] peuvent être tenus d'effectuer, sauf empêchement pour des raisons de santé, deux heures supplémentaires hebdomadaires en sus de leur maximum de service. » En effet une HSA ce n'est pas seulement une heure hebdomadaire en plus : c'est une heure de cours en plus, mais aussi une ou deux heures de préparation de cours en plus, c'est aussi, pour de nombreuses disciplines, une classe de plus donc des évaluations en plus, des réunions en plus, des bulletins en plus... Les HSA, c'est aussi : moins de temps pour la concertation et le travail d'équipe, moins de temps pour les projets, et moins d'adultes dans l'établissement. Nous sommes donc inquiets pour la rentrée prochaine, ces HSA vont dégrader les conditions de travail des enseignants et celles des élèves.